



CONDITIONS GENERALES DE SERVICES RENDUS ET BIENS LIVRES A DES CLIENTS ENTREPRISE

ARTICLE 1ER. GENERALITES

Surv'EVENT SPRL (ci-après « Surv'EVENT ») est une société privée à responsabilité limitée de droit belge, dont le gérant est Monsieur Benoit De Vooght, qui est inscrite en Belgique dans le registre des personnes morales à la Banque-Carrefour des Entreprises et immatriculée à la Taxe sur la Valeur ajoutée, sous le numéro BE 0836.946.880, dans l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon, et dont le siège social est établi rue du Baty, 6 à 1457 Walhain-Saint-Paul (Belgique).

Surv'EVENT est la dénomination commerciale sous laquelle cette entreprise propose, notamment par le biais de son site internet <http://surv-event.be/>, des prestations de services consistant dans l'organisation de séjours basés sur la découverte et l'initiation, ainsi que l'organisation d'événements publics ou privés, et/ou la conception, la commercialisation, la distribution et/ou la promotion de produits et/ou services divers pour des entreprises, leur direction, leurs collaborateurs, leurs partenaires et leurs clients, ou pour des groupes privés, familiaux ou amicaux. L'objectif est de stimuler le sentiment d'appartenance à un groupe, de favoriser l'entente et de créer un esprit d'équipe entre les participants.

Avant de conclure un contrat avec elle, Surv'EVENT invite ses Clients Entreprise à prendre connaissance, avec la plus grande attention, des présentes conditions générales, qui décrivent notamment les droits et obligations des parties, leurs responsabilités respectives, les modalités de facturation et les conditions de paiement, ainsi que d'autres dispositions importantes. Sauf convention particulière, toute signature d'un devis établi par Surv'EVENT implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

ART. 2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires, les présentes conditions générales ont pour objet de fixer, **au 1^{er} octobre 2017**, les limites dans lesquelles et les conditions auxquelles, ainsi que les modalités selon lesquelles Surv'EVENT fournit des prestations de services et/ou, le cas échéant, livre des biens, à des clients professionnels, personnes morales ou travailleurs indépendants personnes physiques, agissant dans le cadre de leurs affaires (ci-après « Client Entreprise »), à l'exclusion des consommateurs agissant à titre privé en dehors de toute activité professionnelle (ci-après « Client Particulier »).

Surv'EVENT met ces conditions générales à la disposition de ses clients existants, et de ses prospects répondant à cette définition, en ligne sur le site internet <http://surv-event.be/>. Ces conditions générales peuvent également être délivrées aux Clients Entreprises sur simple demande, sous la forme de fichier en pièce attachée à un message électronique, sous forme papier ou sur toute autre support durable à convenir entre Surv'EVENT et le Client Entreprise concerné.

Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires, les présentes conditions générales et le devis établi par Surv'EVENT, accepté par le Client Entreprise concerné, forme ensemble le contrat. En cas de contradiction entre ces conditions générales et le devis signé par les Parties, la convention particulière prévaudra en tout état de cause sur les conditions générales.

Surv'Event SPRL, société privée à responsabilité, BCE TVA BE 0836.946.880, RPM Brabant wallon, rue du Baty, 6 à 1457 Walhain-Saint-Paul (Belgique)



ART. 3. MODIFICATION

Sauf dispositions antérieures en sens contraire, les présentes conditions générales sont applicables dès leur entrée en vigueur aux contrats existants, aux devis signés par les Clients Entreprise concernés et aux prestations de services en cours d'exécution, à moins que les parties en conviennent expressément autrement dans les deux mois qui suivent l'entrée en vigueur de ces conditions générales.

Ces conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par Surv'EVENT, pour autant qu'elle en informe les Clients Entreprises concernés deux mois à l'avance. En cas de désaccord avec la modification apportée ou la nouvelle version des conditions générales, les Clients Entreprises en informent Surv'EVENT dans ce délai de deux mois, afin de permettre aux Parties de se concerter et, le cas échéant, de déroger aux nouvelles dispositions dès leur entrée en vigueur par la signature d'un avenant au contrat existant, l'apport d'une mention adéquate sur le devis ou la modification des prestations de services.

A défaut de notification dans le délai de deux mois précédant l'entrée en vigueur de la modification ou de la nouvelle version des conditions générales, les Clients Entreprise pour lesquels le contrat existant, le devis signé ou les prestations de services en cours d'exécution n'auraient pas été revus à cette date, seront présumés avoir accepté cette modification ou cette nouvelle version des conditions générales.

Cette procédure n'est pas applicable dans le cas où la modification ou la nouvelle version des conditions générales résulte de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales impératives et/ou d'ordre public ou est imposée par une autorité publique ou un juge, avec effets immédiats ou dans le respect d'un délai inférieur à deux mois sans que Surv'EVENT ait la possibilité de s'y soustraire. Dans ce cas, les Clients Entreprises auxquels ces nouvelles dispositions deviennent applicables, ne peuvent pas invoquer cette seule circonstance pour mettre fin aux relations qui les lient à Surv'EVENT.

ART. 4. DEFINITIONS

Pour l'application des présentes conditions générales, il faut entendre par :

- « Surv'EVENT » : le vendeur ou, en l'occurrence, la partie au contrat, qui fournit des prestations de services et/ou, le cas échéant, livre des biens à des Clients Entreprises, à l'exclusion en l'espèce de toutes prestations de services et/ou livraisons de biens pour des Clients Particuliers, pour lesquelles d'autres conditions générales sont applicables ;
- « Client Entreprise » : toute entreprise, personne morale ou travailleur indépendant personne physique, au sens du droit belge en vigueur, ou toute structure équivalente de droit étranger, ainsi que les dirigeants ou collaborateurs, cadres, préposés, employés, ouvriers ou mandataires quelconques qui agissent au nom de cette entreprise, qui a conclu un contrat avec Surv'EVENT ;
- « Prospect » : toute entreprise qui manifeste un intérêt pour les services et/ou biens proposés par Surv'EVENT, ou qui est susceptible d'être intéressée par ces services et/ou biens, dont Surv'EVENT traite les données dans le cadre de la promotion commerciale de ces activités, notamment par des



actions de marketing, au travers de canaux électroniques, tels que son site internet <http://surv-event.be/> ou les réseaux sociaux, ou via une participation de Surv'EVENT à des événements de « networking », organisés des tiers ou toute autre action qui a le même objectif ;

- « Participant individuel » : toute personne physique, bénéficiaire des prestations de services et/ou des livraisons de biens de Surv'EVENT ou tout participant à un séjour ou un événement organisé par Surv'EVENT ou acquéreur d'un bien à l'intervention de Surv'EVENT, quelle que soit la qualité au nom de laquelle il en bénéficie ou y participe ou l'acquiert, comme dirigeant, collaborateur, client, partenaire, parent, allié, ascendant ou descendant, ami ou autre relation quelconque ;
- « nous », « notre » et « nos » : Surv'EVENT, ses dirigeants ou collaborateurs, cadres, préposés, employés, ouvriers, mandataires ou prestataires quelconques qui agissent au nom de et/ou pour cette entreprise, ainsi que les biens qui lui appartiennent, en ce compris sa dénomination, sa (ou ses) marque(s) verbale(s) et/ou figurative(s) ou logo(s), son site internet <http://surv-event.be/> et ses comptes sur les réseaux sociaux, et les prestations de services qu'elle rend ou les biens qu'elle livre en exécution des contrats qu'elle a conclu ou des devis qui ont été acceptés par des Clients Entreprises ;
- « vous », « votre » et « vos » : les Clients Entreprises, leurs dirigeants ou collaborateurs, cadres, préposés, employés, ouvriers ou mandataires quelconques qui agissent au nom de ou pour leur entreprise, ainsi que les biens qui leur appartiennent, en ce compris leur dénomination, leur logo, leur (ou leurs) marque(s) verbale(s) et/ou figurative(s) ou logo(s), leur site internet et leurs comptes sur les réseaux sociaux, et les prestations de services dont ils bénéficient et/ou biens qu'ils acquièrent en exécution des contrats qu'ils ont conclus ou des devis qu'ils ont signés avec Surv'EVENT ;
- « Site internet <http://surv-event.be/> » : le site internet de Surv'EVENT sur le réseau internet à l'échelle mondiale, comportant une page d'accueil, plusieurs autres pages d'informations, une page de contact et une page offrant la possibilité de recevoir une offre ou proposition de devis pour bénéficier des prestations de services de Surv'EVENT et/ou acquérir des biens à l'intervention de Surv'EVENT.

ART. 5. NATURE DES PRESTATIONS

Les prestations de services fournies par Surv'EVENT et/ou les biens livrés à l'intervention de Surv'EVENT sont exclusivement destinées à des Clients Entreprises, ainsi qu'à des Prospects, à l'exclusion des Clients Particuliers, pour lesquels Surv'EVENT pourrait proposer des prestations de services et/ou livrés des biens, en application d'autres conditions générales plus adaptées.

Ces prestations de services et livraisons de biens consistent notamment à :

- organiser le séjour ou l'événement, en Belgique ou à l'étranger ;
- planifier les activités en fonction du programme convenu ;
- réserver le logement de la catégorie souhaitée ;
- fournir l'alimentation en nourriture et boissons ;
- livrer des biens de toute nature quelconque ;



et de manière générale, organiser et réserver toute espèce de services contribuant au bon déroulement des activités, notamment le transport de personnes et de choses.

Pour toute autre demande ou exigence, qui ne serait pas immédiatement rencontrée par Surv'EVENT, les Clients Entreprise et les Prospects sont invités à prendre un contact téléphonique ou par courriel avec Surv'EVENT, afin de pouvoir en discuter de vive voix et rechercher ensemble une alternative auprès d'un partenaire Surv'EVENT ou un tiers de confiance.

ART. 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION A UN SEJOUR OU UN EVENEMENT

Les séjours et les événements, organisés par Surv'EVENT, sont ouverts à un groupe limité de Participants individuels, généralement majeurs, juridiquement capables et en bonne santé.

Le nombre des Participants individuels doit être arrêté et leur identité doit être communiquée à Surv'EVENT au moins 7 (sept) jours calendrier avant la date convenue du séjour ou de l'événement concerné.

Pour pouvoir participer à un séjour ou un événement organisé par Surv'EVENT, les Participants individuels doivent être reconnus par Surv'EVENT comme aptes à la survie en forêt.

Avant toute participation à une activité de plus d'une journée, tel qu'un stage en autonomie, un stage en montagne ou tout autre stage déterminé par Surv'EVENT, les Participants individuels peuvent être invités par Surv'EVENT, sans que cette formalité soit nécessairement exigée, à remplir une fiche d'inscription individuelle et d'y mentionner leur état de santé, avec les réserves éventuelles.

A défaut de remplir une fiche d'inscription individuelle ou si la fiche d'un Participant individuel mentionne une pathologie, un handicap ou un traumatisme particulier, Surv'EVENT se réserve le droit de refuser ou accepter l'inscription du Participant individuel concerné.

En tout état de cause, un certificat médical pourra être exigé pour les stages en autonomie, les stages en montagne ou tout autre stage, chaque fois que Surv'EVENT le jugera nécessaire.

Le Client Entreprise concerné décharge Surv'EVENT de toute responsabilité, en cas de maladie, de malaise ou d'accident d'un Participant individuel de son groupe, et garantit Surv'EVENT de toute mise en cause de responsabilité par ce Participant, son assureur ou un tiers partenaire, parent ou allié.

ART. 7. OBLIGATIONS DES PARTIES

Surv'EVENT déploie ses meilleurs efforts pour satisfaire ses Clients Entreprises, en leur délivrant les services convenus et/ou en leur livrant les bien décrits dans le devis signé, aux tarifs et selon les barèmes fixés.

Les prestations de services de Surv'EVENT étant tributaires des conditions météorologiques, vous êtes néanmoins conscient que les obligations de Surv'EVENT s'analysent avant tout comme des obligations de moyens et non pas des obligations de résultat. Il en résulte que Surv'EVENT ne peut pas être mise en cause, si une prestation de services ne peut pas être fournie, totalement ou partiellement, en raison des



conditions météorologiques ou si les conditions météorologiques ont pour cause ou pour effet de rendre le séjour ou l'événement moins attrayant pour les Participants individuels.

Surv'EVENT déploie ses meilleurs efforts pour vous fournir les services et/ou vous livrer les biens dans le lieu, à la date et dans le créneau horaire convenus. En aucun cas, le séjour ou l'événement ne peut être déplacé et/ou les biens ne peuvent être livrés dans un autre lieu et/ou à une autre date et/ou dans un autre créneau horaire, à moins que le changement soit consécutif à un événement survenant en dehors des prévisions de Surv'EVENT ou que les Parties trouvent un accord à ce sujet.

En signant le devis, vous vous engagez à payer le prix total du séjour ou de l'événement organisé par Surv'EVENT, en ce compris les charges éventuelles, ainsi que toutes autres prestations de services fournies et/ou biens livrés par Surv'EVENT, et à veiller continuellement auprès des Participants individuels à ce que ce séjour ou cet événement se déroule dans les meilleures conditions.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance préalable des présentes conditions générales et, sous réserve des dispositions particulières convenues avec Surv'EVENT, vous les acceptez intégralement. Vous promettez d'en informer chacun des Participants individuels de votre groupe.

ART. 8. RESPONSABILITE DE SURV'EVENT

Les documents vierges et informations communiqués par des canaux électroniques n'ont pas de valeur contractuelle. Surv'EVENT est responsable du bon fonctionnement du Site Internet <http://surv-event.be/> et doit agir avec compétence et diligence pour remédier à son éventuel dysfonctionnement, dont elle pourrait avoir connaissance par elle-même ou pourrait avoir été informée par un tiers.

A cette fin, Surv'EVENT met tous les moyens raisonnables en œuvre pour sauvegarder la sécurité et la confidentialité de l'utilisation du Site Internet <http://surv-event.be/>. Sauf en cas de dol ou de faute lourde de Surv'EVENT et/ou ses intervenants, Surv'EVENT ne peut en aucun cas être déclarée responsable du préjudice qui est la conséquence de virus, d'un hameçonnage ou autres crimes informatiques.

Surv'EVENT s'engage à donner suite à votre demande aussi vite que possible, pour autant que son Site Internet <http://surv-event.be/> ne soit pas bloqué à la suite d'une mauvaise manipulation de votre part, sans que Surv'EVENT y ait contribué d'une quelconque manière et soit à l'origine du blocage. Dans le cas où votre demande a été bloquée par suite d'une mauvaise manipulation de votre part ou comme suite à un désaccord avec nous, Surv'EVENT peut reporter son exécution ou la refuser.

A l'inverse, Surv'EVENT s'engage naturellement à bloquer à votre demande aussi vite que possible dès qu'elle reçoit une notification écrite de votre part, contenant une telle requête, pour autant que celle-ci soit adressée à Surv'EVENT par téléphone et immédiatement confirmée par envoi postal, recommandé avec accusé de réception, ou par recommandé électronique, à l'adresse suivante :

- pour l'envoi postal, recommandé avec accusé de réception, à l'adresse du siège social : Surv'EVENT SPRL, rue du Baty, 6 à 1457 Walhain-Saint-Paul (Belgique) ;
- pour le recommandé électronique, à l'adresse courriel : hello@surv-event.be.

La responsabilité de Surv'EVENT dans le cadre de la fourniture des prestations de services et/ou la livraison des biens, leur mauvaise exécution ou leur exécution tardive à l'occasion d'un séjour ou d'un



événement organisé par Surv'EVENT ou de toute autre prestation de services ou livraison de biens quelconques, est appréciée conformément aux dispositions des présentes conditions générales et du devis signé.

Sous réserve de ce qui est stipulé plus haut, la responsabilité de Surv'EVENT est expressément limitée au dédommagement du préjudice découlant directement du dol ou de la faute lourde commis par Surv'EVENT et/ou ses intervenants, à l'exclusion de tout préjudice indirect, tel que le manque à gagner, la perte d'une chance, la perturbation d'une planification, la disparition de bénéfice, la perte d'intérêts, de notoriété, de clientèle ou d'économies escomptées.

Surv'EVENT ne peut en aucune manière être tenue pour responsable du préjudice qui est la conséquence directe ou indirecte d'un cas fortuit ou d'un événement de force majeure.

Sans que cette liste soit limitative, Surv'EVENT ne peut avoir sa responsabilité engagée, sans que cette liste soit limitative, pour tous les inconvénients ou dommages liés notamment à :

- les conditions météorologiques (pluie, vent, neige, grêle, etc.) ;
- la chute de végétaux (branches d'arbres) ;
- l'indisponibilité du personnel, salarié ou non, d'un sous-traitant ou de tout autre prestataire de services ou fournisseurs de biens, pour maladie, accident ou décès, empêchement d'ordre familial, tel que la maladie, l'accident ou le décès d'un proche, partenaire, parent ou allié jusqu'au deuxième degré ;
- la perturbation des moyens de transport par la grève, le lock-out, la panne ou l'accident ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de Surv'EVENT ;
- la mauvaise transmission et/ou réception de tout document et/ou information ;
- la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon fonctionnement du Site internet <http://surv-event.be/> et/ou le bon déroulement des opérations.

Sans préjudice de ce qui précède, Surv'EVENT déploie néanmoins ses meilleurs efforts pour assurer la fourniture des prestations de services et la livraison des biens. En l'absence de toute solution alternative, la responsabilité de Surv'EVENT sera en toute état de cause limitée à un montant équivalent à 30 % (trente pourcents) au maximum de la totalité des sommes payées ou 500 € (cinq cents euro).

ART. 9. RESPONSABILITE DU CLIENT ENTREPRISE

Le Client Entreprise est entièrement responsable de l'attitude et du comportement des Participants individuels de son groupe pendant toute la durée du séjour ou de l'événement organisé par Surv'EVENT.

Au cas où vous souhaiteriez associer à une activité des mineurs d'âge, ou des personnes incapables en sens juridique, notamment des personnes handicapées), vous êtes tenus de fournir à Surv'EVENT une autorisation de la personne qui exerce l'autorité parentale, la tutelle, l'administration provisoire ou le conseil et la surveillance sur la personne concernée.

En général, des consignes de sécurité, claires, détaillées et complètes, sont données avant chaque activité par Surv'EVENT, au sujet de la sécurité des lieux, la manipulation des outils et les mesures de secours. A l'issue de cet exposé, chaque Participant individuel peut être invité, sans que cette formalité soit



nécessairement imposée, à apposer sa signature sur un document, par laquelle il atteste qu'il a bien compris et approuvé ces consignes de sécurité, et qu'il les appliquera.

Au cas où les conditions minimales de sécurité ne sont plus respectées, Surv'EVENT se réserve le droit de mettre fin aux activités immédiatement ou d'exclure des activités le (les) Participant(s) individuel(s) concerné(s), sans remboursement des sommes payées. Dans le cas où le solde des sommes dues n'aurait pas encore été versé, le solde sera tout de même dû, l'activité étant considérée comme ayant eu lieu. Il en sera de même si l'attitude ou le comportement des Participants individuels ou le non-respect des consignes données entraîne une altération de la qualité de l'animation.

A moins que les Parties en aient convenu à l'avance et que mention expresse, comme incluse dans le programme, en ait été apportée dans le devis établi par Surv'EVENT, la consommation de nourriture et de boissons, autres que celles proposées par Surv'EVENT, est interdite. La possession et la consommation de stupéfiants, ainsi que la consommation d'alcool fort (spiritueux, liqueurs, etc.) ou en quantité excessive, sont aussi interdites pendant les activités et sur les sites occupés par Surv'EVENT.

Sont pareillement interdits pendant toute la durée des séjours et événements organisés par Surv'EVENT :

- le port de vêtements de camouflage militaire (le seul pantalon ou la seule veste sont tolérés) ;
- les objets connectés (tablettes, smartphones, etc.), téléphones portables, matériels vidéos et GPS ;
- le gaz, les produits pétroliers et autres produits inflammables ;
- les armes à feu et les armes avec lames, en compris les canifs ou couteux divers ;
- tout autre objet dont Surv'EVENT estime que sa possession est incompatible avec les activités.

Chaque Participant individuel est tenu, et vous vous y engagez pour lui, de prendre soin du matériel qui a été mis à sa disposition par Surv'EVENT, de le conserver en bon état et de le restituer à l'endroit fixé. Toute détérioration ou perte du matériel sera facturé au Client Entreprise concerné.

Etant donné que Surv'EVENT propose des stages en pleine nature, Surv'EVENT invite les Participants individuels au respect de l'environnement, de la nature, de la faune et de la flore, et exige de chacun des Participants individuels de votre groupe de ne laisser aucun déchet ni traces de son passage. Tous les déchets doivent être emportés ou détruits. Les abris doivent être démontés après utilisation.

Vous êtes tenus de veiller à ce que tous les Participants individuels participent à l'activité et ne quitte à aucun moment le groupe. Vous êtes responsable en cas de fugue ou de disparition de personne.

ART. 10. ASSURANCES

Chacune des Parties est assurée en responsabilité civile pour les préjudices ou dommages résultant de son activité professionnelle, par un contrat d'assurance RC Professionnelle et RC Exploitation.

Le Client Entreprise est informé et accepte que Surv'EVENT n'a pas souscrit de contrat global de protection contre les accidents des Participants individuels. A défaut pour vous de pouvoir invoquer votre



contrat d'assurance de protection contre les accidents du travail ou sur le chemin du travail, le Participant individuel est tenu de disposer d'une assurance personnelle contre les risques d'accident.

Pour ceux qui le désirent, Surv'EVENT propose aux Participants individuels de souscrire une assurance de couverture en responsabilité civile individuelle auprès d'un tiers pour la durée de l'activité. La prime en vigueur est renseignée plus précisément lors de la souscription.

La liste incluant le nom, les prénoms, l'adresse légale complète et la date de naissance des Participants individuels à assurer en responsabilité individuelle doit être communiquée à Surv'EVENT au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date de début de l'activité.

ART. 11. PROTECTION DES DONNEES

Pour l'utilisation du Site Internet <http://surv-event.be/>, ou d'une manière générale, pour la conclusion d'un contrat avec Surv'EVENT, il se peut que vous deviez fournir à Surv'EVENT un certain nombre de données à caractère personnel, au sens de la législation en vigueur, c'est-à-dire des données relatives à des personnes physiques, identifiées ou identifiables, qui vous représentent, et aux Participants individuels.

Pour l'application de la loi belge et de la réglementation européenne, le responsable du traitement est Surv'EVENT SPRL, représentée par son gérant, dont le siège social est établi rue du Baty, 6 à 1457 Walhain-Saint-Paul (Belgique).

Ces données à caractère personnel pourraient être, par exemple, des données d'identification (nom, prénoms, adresse légale, sexe, langue...) ou des données relatives à l'emploi (fonction, responsabilités, numéro de ligne fixe, numéro de portable, adresse courriel...) de vos dirigeants ou collaborateurs qui agissent au nom de et/ou pour votre entreprise, ainsi que les données des Participants individuels de votre groupe. Il pourrait aussi s'agir de l'adresse IP (ou de toute autre code) de l'objet connecté utilisé par vos intervenants lorsqu'ils se connectent au Site Internet <http://surv-event.be/>.

En tant que Client Entreprise, nous collectons naturellement aussi des données relatives à votre entreprise (dénomination commerciale, raison sociale, adresse du siège social, siège d'exploitation, numéro d'entreprise et immatriculation à la TVA, compte bancaire, carte de débit et carte de crédit...), en ce compris éventuellement les données relatives aux actionnaires, à leurs représentants et dirigeants, s'il s'avère que les traitements de ces données à caractère personnel ou non est parfaitement justifié pour la bonne exécution des finalités, bien déterminées et légitimes, que nous poursuivons dans le cadre du contrat qui vous lie à Surv'EVENT. La base légale de ces traitements est principalement le contrat et/ou la loi.

Nous respectons bien entendu le droit à la vie privée des personnes physiques concernées, autant que la confidentialité des relations entre nos Clients Entreprises et Surv'EVENT, ainsi que le secret des affaires que nous réalisons avec votre entreprise et/ou avec eux. C'est un engagement que nous prenons très au sérieux, parce que nous savons qu'il est un gage de confiance, de professionnalisme et de qualité. Nous y accordons par conséquent la plus grande attention et y veillons à chaque instant.



Dans le cadre de votre utilisation du Site Internet <http://surv-event.be/>, de la présentation d'une offre ou de la signature d'un devis, nous traitons légitimement ces données, à caractère personnel ou non, pour la promotion et la vente de nos services, la gestion de notre portefeuille-clients, la gestion des relations contractuelles, la prestations des services et la livraison de biens, l'administration générale, la facturation des clients, le paiement des prestations et l'enregistrement dans notre comptabilité, les réclamations, plaintes et griefs émis, litiges éventuels, la prévention de la fraude et la protection de Surv'EVENT, de ses représentants et de ses biens, notamment du Site Internet <http://surv-event.be/> qui lui appartient.

Sous réserve de l'exécution de vos demandes, des contrats conclus et des devis signés, pour lesquels Surv'EVENT doit bien entendu pouvoir communiquer certaines données, à caractère personnel ou non, du Client Entreprise concerné et des Participants individuels à des prestataires, ainsi que du respect de nos obligations légales, par exemple en matière fiscale, Surv'EVENT ne communique pas vos données à des tiers, ne les cède pas, ni à titre onéreux, ni à titre gratuit, et ne les traite pas à d'autres fins.

Lorsque vous vous connectez au Site Internet <http://surv-event.be/>, il se peut que Surv'EVENT implante un ou plusieurs cookies sur votre objet connecté. Ce(s) cookie(s) sont uniquement lié à votre navigation sur notre Site Internet. Ils n'ont aucune influence sur le fonctionnement de votre objet connecté. Vous pouvez naturellement effacer ce(s) cookie(s) à tout moment, en utilisant votre browser ou votre logiciel de nettoyage. Les données relatives à vos cookies ne seront pas davantage transmises à des tiers.

Si vous supprimez le(s) cookie(s) de votre objet connecté, il est toutefois possible que vous n'ayez alors plus accès à certaines fonctionnalités de notre Site Internet, que l'accès à vos préférences d'affichage, à l'historique de vos recherches ou à vos sélections et informations pré-complétées sur ce site.

Afin de protéger au mieux les données de nos Clients Entreprises et de leurs intervenants, ainsi que des Participants individuels, nous avons bien entendu pris des mesures techniques et organisationnelles adéquates, conformément aux normes et usages en vigueur.

Nos systèmes sont notamment protégés par des pare-feu, des antivirus et d'autres technologies. Nous disposons d'un mécanisme de back-up, d'un plan de continuité et d'un plan de récupération en cas de désastre. Seules nos intervenants dont la fonction le justifie, bénéficient d'un accès, protégé par un login et un mot de passe, à ces données, et peuvent soit les consulter soit les exploiter, pour le seul besoin de leur service. Tous nos intervenants sont bien informés des exigences légales et des autres normes en vigueur. Tous ont reçu une formation à ce sujet et bénéficient régulièrement d'un recyclage en la matière.

Tous nos Clients Entreprises, leurs intervenants et les Participants individuels, bénéficient d'un droit d'accès aux données qui les concernent. Ils peuvent obtenir la rectification des données qui leur semblent inexactes, demander l'ajout de données si les données que nous possédons sont incomplètes, exiger la suppression éventuelle des données dont le traitement ne leur paraît pas justifié ou pour lesquelles le traitement leur semble trop long, au regard des finalités que nous poursuivons et des justifications que nous serions en défaut d'y apporter, ou demander le respect de leur droit à l'oubli, si elles ne veulent plus être contactées par Surv'EVENT parce qu'elles ont changé de fonction ou ont quitté votre entreprise.

Nos Clients Entreprises, leurs intervenants et les Participants individuels peuvent bien entendu aussi s'opposer à certains traitements, notamment nos traitements pour la promotion et la vente de nos



services, en particulier lorsqu'il s'agit de marketing direct. En l'occurrence, nous demandons toujours le consentement exprès et écrit des personnes concernées préalablement à tout traitement de cet ordre, en ce compris l'image (photographie, vidéo, film, etc.), dès l'instant où ce traitement sortirait du cadre de l'exécution de vos demandes, des contrats conclus ou des devis signés. Nous considérons que c'est essentiel pour notre image, notre réputation et la confiance dans Surv'EVENT.


Pour exercer leurs droits, en ce compris leur droit d'accès, de rectification ou d'opposition et leur droit à l'oubli, il suffit que les personnes concernées s'adressent à Surv'EVENT, en apportant uniquement la preuve de leur identité au moyen d'un document officiel suffisamment probant (carte d'identité, passeport, certificat d'immatriculation du véhicule..., avec preuve d'adresse légale), par envoi postal à l'adresse du siège social ou par courriel, avec pièce(s) attachée(s), avec la mention de leur numéro de téléphone professionnel. Ces mesures nous permettent simplement de vérifier que nous sommes bien en présence de la personne concernée et non pas de limiter ses droits.


Si vous pensez malgré tout que, dans le cadre de la présente politique de confidentialité et notre charte de protection des données des personnes concernées, nous manquons encore à certaines de nos obligations légale et/ou contractuelles, nous invitons nos Clients Entreprises et les personnes concernées à nous contacter par courriel à l'adresse électronique : hello@surv-event.be. Nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos questions et trouver la plus juste réponse avec vous.

Au cas où elles ne seraient pas satisfaites de la réponse que nous donnerions à leur demande, le différent peut toujours être porté auprès de l'autorité belge compétente :

Autorité de la Protection des Données

Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles

 +32 (0)2 274 48 00

 +32 (0)2 274 48 35

 [commission\(at\)privacycommission.be](mailto:commission(at)privacycommission.be)

Art. 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La dénomination commerciale « Surv'EVENT » (en abrégé « Surv'EVENT »), la raison sociale « Surv'EVENT SPRL » (en néerlandais « Surv'EVENT BVBA » et en anglais « Surv'EVENT Private Ltd »), la marque verbale et les marques figuratives ou logos Surv'EVENT, ainsi que le Site internet avec l'URL <http://surv-event.be/>, sont la propriété entière et exclusive de la Surv'EVENT, qui en détient tous les droits.

Le Site internet Surv'EVENT Site Internet <http://surv-event.be/>, ainsi que tous leurs composants, en ce compris les codes sources, appartiennent à la Surv'EVENT.

Les documents (documentation générale, conditions générales, modèle de contrat, modèle de devis, charte du Participant individuel, fiche individuelle, etc.) utilisés par la Surv'EVENT et, le cas échéant, exclusivement représentés sur le Site internet <http://surv-event.be/> (textes, images, vidéo, illustrations, dessins, etc...) sont tous protégés par le droit d'auteur, détenus par Surv'EVENT elle-même et/ou des tiers.



Toute violation, usurpation, utilisation, diffusion ou cession à des tiers des droits de Surv'EVENT et/ou des tiers confèrent à Surv'EVENT et/ou aux tiers concernés le droit de se pourvoir en justice et peut donner lieu à des poursuites pénales, sans préjudice du droit de Surv'EVENT et/ou des tiers concernés de demander le paiement de dommages et intérêts.

Sauf autorisation préalable, expresse et écrite de Surv'EVENT, le Client Entreprise, ses intervenants et les Participants individuels ne sont en aucun cas autorisés par Surv'EVENT à télécharger, copier, altérer, modifier, adapter, supprimer, distribuer, transmettre, diffuser, vendre, louer, concéder ou exploiter d'une quelconque manière le contenu du Site Internet <http://surv-event.be/> et de la documentation susvisée.

Art.13. PRIX, FACTURATION ET PAIEMENT

A moins que les parties en conviennent autrement, les tarifs et barèmes communiqués au Client Entreprise au moment de la demande sont applicables au contrat conclu ou devis signé. Sauf modification écrite de commun accord des parties en raison de la nature spécifique et/ou de l'importance de la demande, ces prix sont définitivement fixés et ne seront pas modifiés. Tant que le contrat n'est pas conclu ou le devis signé, Surv'EVENT se réserve le droit de modaliser ses tarifs et barèmes ses prix, avant signature du devis, pour tenir compte de caractéristiques qui sont propres à la demande du client concerné.

Dans tous les cas, Surv'EVENT se réserve le droit de demander le paiement d'un acompte, sur toutes ou une partie des prestations à fournir et/ou des biens à livrer, selon la nature des services et/ou des biens concernés, en fonction notamment du délai de livraison et/ou des conditions posées par le sous-traitant ou le fournisseur, sans que le Client Entreprise puisse s'y opposer, quel qu'en soit le motif.

Selon qu'il souhaite en premier lieu payer un acompte, avec un minimum de la moitié (50 %) ou, au contraire, payer l'intégralité (100 %) de la somme au moment de la signature du devis, le Client Entreprise concerné est tenu de le mentionner explicitement auprès de Surv'EVENT, avant de valider le devis. Dans ce cas, le paiement de l'acompte équivaut à une confirmation de la demande. Le délai de validité du devis émis par Surv'EVENT, ainsi le montant de l'acompte demandé, sont mentionnés dans le devis.

Dans le cas où la demande est passée moins de 15 (quinze) jours ouvrables avant la date du séjour ou de l'événement, Surv'EVENT se réserve le droit de demander au Client Entreprise le paiement de l'intégralité du prix (100 %) avant le début des activités, du seul fait du délai particulièrement court entre le moment de la demande et la date de début, sans que le client concerné puisse demander la limitation du paiement à un acompte au moment de la demande, quelle qu'en soit la raison.

La signature du devis par le Client Entreprise concerné confère un caractère ferme et définitif à la demande.

A moins qu'une disposition légale ou réglementaire ne l'autorise, la renonciation par un Client Entreprise à l'exécution de la prestation de services et/ou livraison de biens et l'abandon de l'acompte ne libèrent pas le Client Entreprise concerné de son obligation de payer le solde du prix fixé dans le devis signé avec Surv'EVENT.



Une (ou plusieurs) facture(s) seront adressée(s) au Client Entreprise concerné, sous format électronique ou, pour autant qu'il le demande expressément, en format papier, selon le cas, pour le paiement de l'acompte et/ou du solde ou de la totalité du prix à payer. Vous êtes tenu de payer l'intégralité du montant des factures immédiatement ou dans tout autre délai mentionné sur la facture ou, à défaut dans les 30 (trente) jours de leur réception. Les paiements partiels ne sont pas admis.

Ces dispositions sont applicables, de plein droit et sans mise en demeure, sans préjudice des dispositions légales ou réglementaires en vigueur dans des transactions commerciales entre professionnels, spécialement en ce qui concerne l'intérêt de retard dû et l'indemnité raisonnable à payer pour les frais de administratifs ou de recouvrement encourus par Surv'EVENT.

Art. 14. ANNULATION

En règle générale, un séjour ou un événement n'est pas annulé par Surv'EVENT en raison des seules mauvaises conditions météorologiques. Au cas où elle décide de l'annulation ou y est contrainte pour toute autre cause indépendante de sa volonté, Serv'EVENT prévient, sauf cas fortuit ou événement de force majeure, par voie de courriel au plus tard 15 (quinze) jours calendrier avant la date de l'activité.

Si le séjour ou l'événement est maintenu, Surv'EVENT s'engage à mettre des abris à la disposition des Participants individuels. Les activités se dérouleront néanmoins toujours en extérieur. En tout état de cause, Surv'EVENT se réserve le droit d'annuler une activité en cas d'intempéries graves ou de mauvaises conditions pouvant entraîner un risque pour les Participants individuels, ou à la suite d'une décision ou d'une interdiction de l'autorité compétente ou du propriétaire des lieux.

En cas d'annulation par Surv'EVENT, les Parties peuvent soit convenir d'une autre date pour l'organisation du séjour ou de l'événement annulé, soit du remboursement à 100 % (cent pourcents) des sommes payées.

Dans le cas où l'annulation est demandée par le Client Entreprise concerné, Surv'EVENT appliquera en tout état de cause les règles qui suivent :

- pour une annulation demandée plus de 30 (trente) jours calendrier avant la date du séjour ou de l'événement, Surv'EVENT rembourse 100 % (cent pourcents) des sommes versées, sous déduction d'un montant forfaitaire pour frais administratifs de 200 € (deux cents euro) hors TVA, augmenté des frais d'annulation de ses sous-traitants, prestataires de services et fournisseurs ;
- pour une annulation demandée moins de 30 (trente) jours calendrier avant la date du séjour ou de l'événement, Surv'EVENT ne rembourse pas les sommes versées.

Au cas où le nombre minimum de Participants individuels, fixé dans le devis, n'est pas atteint, quelles qu'en soit la raison ou les circonstances, Surv'EVENT se réserve le droit de maintenir les activités et de vous le paiement de l'intégralité du prix, en ce compris les charges éventuelles, des prestations de services à fournir et des biens à livrer, quel que soit le nombre de Participants individuels présents.

Un retard de plus de 30 (trente) minutes peut entraîner une modification du programme. Un retard de 60 (soixante) minutes ou plus peut entraîner l'annulation des activités, sans préjudice de votre obligation de verser les sommes dues et du droit de Surv'EVENT de conserver les sommes versées.



Toute demande d'annulation par le Client Entreprise doit être notifiée à Surv'EVENT par téléphone et confirmée par envoi postal à l'adresse de son siège social, ou par courriel à l'adresse électronique benoit@surv-event.be, la date de la réception de l'envoi postal ou du courriel faisant foi.

ART. 15. UNITE CONTRACTUELLE, AUTONOMIE ET NON RENONCIATION

Le contrat entre Surv'EVENT et un Client Entreprise est formé par les présentes conditions générales et le devis signé. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations découlant pour cette partie du contrat, ne peut être interprété pour l'avenir comme constituant une renonciation aux droits de cette partie, sous réserve de l'application des règles normales de la prescription.

Au cas où une disposition du contrat, devait être déclarée nulle, en tout ou en partie, par un juge ou par une autre autorité quelconque, les parties s'engagent, dans un esprit loyal et constructif, à remplacer cette disposition du contrat dans la mesure du possible par une nouvelle disposition s'en rapprochant. Dans cette hypothèse, les autres clauses du contrat, subsisteront et conserveront leur pleine validité entre les parties, sauf si le contrat dans son entièreté est devenu sans objet du fait de cette nullité.

Art. 16. PERSONNES DE CONTACT

Sauf dispositions contraires, toutes les notifications et, de manière générale, toutes les communications relatives à un contrat conclu avec Surv'EVENT seront effectuées par écrit ordinaire, ou par courrier électronique, à l'adresse postale ou électronique des parties.

Pour l'application des présentes conditions générales, Surv'EVENT est représentée par son gérant, conformément à ses statuts, et ses coordonnées sont les suivantes :

Surv'EVENT SPRL
Benoît De Vooght
Gérant
rue du Baty, 6
1457 Walhain-Saint-Paul (Belgique)
☎ +32 (0) 486 75 27 52
✉ hello@surv-event.be

ART. 17. RECLAMATION, PLAINTE OU GRIEF

Toute réclamation, toute plainte ou tout grief quelconque d'une partie à l'encontre de l'autre partie, quel qu'en soit la nature ou l'objet, sera immédiatement porté par la partie plaignante à la connaissance de la partie incriminée par la voie la plus consensuelle, avec pour objectif, dans un esprit loyal, constructif et dynamique, de mettre en place une solution équilibrée pour les deux parties, au mieux de leurs intérêts respectifs, dans les plus brefs délais.

En cas de désaccord persistant, la partie plaignante adressera dans les 7 (sept) jours calendrier au maximum, à la partie incriminée un courrier, daté et signé, expédié par envoi recommandé, au siège

Surv'Event SPRL, société privée à responsabilité, BCE TVA BE 0836.946.880, RPM Brabant wallon,
rue du Baty, 6 à 1457 Walhain-Saint-Paul (Belgique)



social de la partie incriminée, dont celle-ci lui accusera réception sur le champ. Ce courrier contiendra obligatoirement tous les éléments nécessaires de justification de ses prétentions et une proposition de règlement du désaccord à l'amiable, afin de mettre fin au litige dans le mois courant.

Si son désaccord porte sur une facture, le Client Entreprise concerné est tenu de porter la contestation à la connaissance de Surv'EVENT dans les 7 (sept) jours calendrier au maximum, à compter de la réception de la facture querellée, conformément au prescrit de l'alinéa précédent. L'absence de notification écrite par la Client Entreprise de son désaccord portant sur une facture dans ce délai emporte son acceptation définitive par le client concerné. En aucun cas, la contestation d'une facture par un Client Entreprise ne peut justifier la suspension du paiement, même partiel, de l'incontestablement dû.

Au cas où elles ne pourraient se mettre d'accord, les parties conviennent d'en appeler au service d'un médiateur commercial, agréé par le Service public fédéral Justice de Belgique. A défaut de trouver un accord sur son identité, le médiateur sera désigné par le Président du Tribunal de Commerce (Tribunal de l'Entreprise) de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon.

ART. DROIT APPLICABLE, LANGUE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le contrat formé des présentes conditions générales et du devis signé est régi par le droit belge, sera exécuté et sera interprété conformément à celui-ci, à l'exclusion de toute disposition de droit étranger.

La version originale des présentes conditions générales est rédigée en langue française. A moins que les parties s'accordent autrement, toute contradiction entre la traduction dans toute autre langue et la version originale sera résolue en faveur de la version originale.

Sans préjudice des dispositions relatives à la réclamation, à la plainte ou au grief émis à l'encontre d'une partie par l'autre partie, tout litige qui n'aura pas pu être réglé à l'amiable dans un délai n'excédant pas un mois à compter de sa survenance, ce délai pouvant être prolongé de commun accord, pourra être porté par la partie la plus diligente devant les Cours et Tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon, statuant en langue française, qui seront seuls compétents.